

**DECISION SUR L'INSTITUTIONNALISATION DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES AFRICAINS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
(CAMEF)**

La Conférence

1. **PREND NOTE** du rapport ;
2. **ENTERINE** le rapport et la Déclaration de la première conférence des Ministres de l'Economie et des Finances;
3. **DECIDE** d'institutionnaliser cette Conférence qui se tiendra une fois par an;
4. **DONNE MANDAT** à la Commission, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), la Banque africaine de Développement (BAD) la Commission économique pour l'Afrique(CEA) et les partenaires au développement, d'assurer la préparation de cette Conférence et de lui en faire rapport au cours de ses sessions annuelles.

Decision on the Institutionalization of the Conference of African Ministers of Economy and Finance (Camef) (Ex.CI/180 (Vii))

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/221>

Downloaded from African Union Common Repository